

## **Assemblée générale mixte du 30 avril 2021 tenue à huis-clos Compte rendu – Résultats des votes**

Le 30 avril 2021 à 10 heures, dans le contexte du Covid-19 et des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, telles qu'elles résultent du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, l'assemblée générale mixte de la société Séché Environnement s'est tenue à huis-clos au siège social, sans que les membres et autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable. Les actionnaires ont également été informés des modalités particulières de participation à l'assemblée générale sur le site internet de la Société et par communiqué en date du 8 avril 2021. L'intégralité des documents relatifs à cette assemblée a été mise en ligne et reste disponible sur le site internet de la Société <https://www.groupe-seche.com/fr/investisseurs/meeting>.

L'assemblée générale a été retransmise en direct en format vidéo sur le site internet de la Société. Une rediffusion sera également disponible sur le site internet de la société pendant le délai prévu par la réglementation.

Deux questions écrites ont été posées au Conseil d'administration, auxquelles il a été répondu pendant l'assemblée. Les réponses sont également publiées sur le site internet de la Société.

Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Joël Séché, a présidé l'assemblée générale. Le Directeur Général a désigné en qualité de scrutateurs, sur délégation du Conseil d'administration conformément à l'article 8, I, 2° du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié, la société Groupe Séché SAS, actionnaire représentée par Monsieur Guillaume Séché, et le FCPE Séché Croissance, actionnaire représenté par Monsieur Manuel Andersen. Les actionnaires ont été informés de la désignation des scrutateurs par un communiqué en date du 26 avril 2020. Monsieur Neil Curtis, Directeur juridique groupe, a assumé les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

Les actionnaires ont pu participer à l'assemblée selon les moyens suivants, en utilisant le formulaire de vote par correspondance prévu à cet effet : vote par correspondance, pouvoir au Président de l'assemblée ou pouvoir à personne dénommée, étant précisé que, dans ce dernier cas, le mandataire devait adresser ses instructions pour l'exercice de son mandat au moyen du vote par correspondance.

Le Bureau a constaté, compte tenu des pouvoirs et votes par correspondance reçus par la Société, que les actionnaires ayant participé à l'assemblée possèdent 6.555.645 actions, soit 84,02 % des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée était valablement constituée.

Le Bureau a ensuite constaté le résultat des votes pour chacune des résolutions de l'assemblée, à titre ordinaire et à titre extraordinaire. Les résultats de ces votes sont présentés, résolution par résolution, en annexe aux présentes. L'assemblée générale a ainsi notamment :

- approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020, et décidé le versement d'un dividende de 0,95 euros par action,
- approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Joël Séché et Maxime Séché, ainsi que de Madame Anne-Sophie Le Lay,
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux, ainsi que leur rémunération au titre de l'exercice 2020,
- approuvé l'ensemble des autorisations financières octroyées au Conseil d'administration,
- modifié les statuts.

## SECHE ENVIRONNEMENT - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE - 30 AVRIL 2021

### RESULTATS DU SCRUTIN

Nombre total de titres formant le capital	7 857 732
Nombre de titres auto détenus	55 225
Nombre total de titres ayant droit de vote	7 802 507

	Nombre	Titres	Voix
<b>Votes par correspondance</b>	76	6 549 782	10 110 052
<b>Pouvoirs au Président</b>	13	5 863	8 399
<b>Titulaires présents</b>	0	0	0
<b>Total</b>	89	6 555 645	10 118 451
<b>Quorum</b>		<b>84,02%</b>	

#### Partie ordinaire

N° résolution	Pour		Contre		Abstention		Voix participantes	Résultat
	Votes	%	Votes	%	Votes	%		
<i>Approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement</i>								
<b>1</b>	10 095 431	<b>99,773</b>	23 000	0,227	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020</i>								
<b>2</b>	10 095 431	<b>99,773</b>	23 000	0,227	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Affectation du résultat</i>								
<b>3</b>	10 118 431	<b>100,000</b>	0	0	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Joël Sêché</i>								
<b>4</b>	10 089 068	<b>99,711</b>	29 253	0,29	130	0,001	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Maxime Sêché</i>								
<b>5</b>	10 118 321	<b>100,000</b>	0	0,00	130	0,001	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne-Sophie Le Lay</i>								
<b>6</b>	10 096 786	<b>99,787</b>	21 535	0,213	130	0,001	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce</i>								
<b>7</b>	10 118 321	<b>99,999</b>	110	0,001	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce</i>								
<b>8</b>	10 068 475	<b>99,506</b>	49 956	0,494	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce</i>								
<b>9</b>	9 300 477	<b>91,916</b>	817 954	8,084	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Fixation du montant annuel de la rémunération allouée aux Administrateurs</i>								
<b>10</b>	10 118 321	<b>99,999</b>	110	0,001	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux</i>								
<b>11</b>	10 070 298	<b>99,528</b>	47 733	0,472	420	0,004	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Joël Sêché, Président du Conseil d'administration</i>								
<b>12</b>	10 093 848	<b>99,760</b>	24 293	0,24	310	0,003	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maxime Sêché, Directeur Général</i>								
<b>13</b>	10 117 467	<b>99,993</b>	674	0,007	310	0,003	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois</i>								
<b>14</b>	9 210 132	<b>91,023</b>	908 299	8,977	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>

#### Partie Extraordinaire

N° résolution	Pour		Contre		Abstention		Voix participantes	Résultat
	Votes	%	Votes	%	Votes	%		
<i>Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions pour une durée de vingt-quatre (24) mois</i>								
<b>15</b>	10 097 941	<b>99,797</b>	20 490	0,203	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes pour une durée de vingt-six (26) mois</i>								
<b>16</b>	10 117 867	<b>99,994</b>	564	0,006	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Modification des statuts</i>								
<b>17</b>	10 095 548	<b>99,777</b>	22 603	0,223	300	0,003	10 118 451	<b>Adoptée</b>
<i>Pouvoirs</i>								
<b>18</b>	10 118 451	<b>100,000</b>	0	0	20	0	10 118 451	<b>Adoptée</b>